



Maison du Droit et des Migrations

Veille sur les migrations et l'asile dans l'espace méditerranéen

Juin/Juillet 2014 – n°7

Sommaire

- Actualités de la Maison du droit et des migrations

- Interview de Juliette Lenglois par Radio Tataouine

- Institutions européennes et/en Méditerranée

- Sommet européen : adoption des orientations stratégiques pour l'espace de liberté, de sécurité et de justice
- Nouveaux drames en Méditerranée : Cecilia Malmström et le HCR insistent sur la nécessité de trouver des alternatives migratoires légales

- Développements politiques et juridiques nationaux

- Tunisie : tensions frontalières et méfiance à l'égard des étrangers suite aux violences en Libye
- Turquie : heurts entre la population et les réfugiés syriens et mesures contre la mendicité
- Italie : priorité donnée aux flux migratoires à l'occasion de la présidence italienne de l'UE

- Migrant(e)s et réfugié(e)s en Méditerranée

- Frontières extérieures : les « murs » de l'Union européenne

- Associations, ONG, institutions internationales

- Libye : Appel du HCR face aux violences qui secouent le pays



Actualités de la Maison du droit et des migrations

Interview de Juliette Lenglois, coordinatrice de la Maison du droit et des migrations, par Radio Tataouine

À l'occasion d'une émission consacrée aux réfugiés syriens en Tunisie, Juliette Lenglois, coordinatrice de la Maison du droit et des migrations, a été interrogée sur ce sujet par Mayada Shili pour Radio Tataouine. Elle a évoqué les difficultés rencontrées par les réfugiés syriens en Tunisie, dont le nombre est difficilement estimable - on parle d'environ 3 000 personnes. Ces Syriens, qui n'ont pas de statut en Tunisie, ne peuvent faire l'objet d'une régularisation et ne peuvent pas avoir accès à un travail légal. Leur situation est donc particulièrement vulnérable, bien que les autorités tunisiennes tolèrent leur présence sur le territoire. Juliette Lenglois a insisté sur le problème lié à l'absence d'une loi nationale tunisienne en matière d'asile, bien que la Tunisie soit signataire de la Convention de Genève de 1951.

Pour plus d'information, écoutez [l'émission de Radio Tataouine](#)

Institutions européennes en Méditerranée

Sommet européen : adoption des orientations stratégiques pour l'espace de liberté, de sécurité et de justice

A l'issue du sommet européen des 26 et 27 juin 2014, le Conseil européen a défini et adopté ses orientations stratégiques pour l'espace de liberté, de sécurité et de justice.

Le Conseil conclut au besoin d'une meilleure efficacité et d'une meilleure gestion en matière de politique migratoire, de politique d'asile et de contrôle des frontières, dans le respect des principes de solidarité et de partage équitable des responsabilités. Plus particulièrement, le Conseil insiste sur la nécessité d'une politique européenne d'asile efficace, qui passe par la pleine transposition et la pleine mise en œuvre du régime d'asile européen commun.

Le Conseil souligne également l'importance de la coopération entre l'Union européenne et les pays tiers, particulièrement en matière de migrations. Cette coopération doit notamment se concrétiser par une assistance visant à améliorer leurs capacités de contrôle des frontières. Le Conseil souhaite le renforcement et le développement des programmes régionaux de protection, en étroite collaboration avec le Haut



Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). L'accent devra particulièrement être mis sur la crise syrienne actuelle. Le Conseil demande également l'établissement d'une politique commune de retour des migrants efficace.

Enfin, en vue du développement à long terme de l'agence Frontex, le Conseil exprime le besoin d'étudier une éventuelle mise en œuvre d'un corps européen de gardes-frontières, dans le but de renforcer le contrôle et la surveillance aux frontières extérieures de l'Union européenne.

Pour plus d'information, consultez [les conclusions du Conseil européen](#) (en anglais)

Nouveaux drames en Méditerranée : Cecilia Malmström et le HCR insistent sur la nécessité de trouver des alternatives légales

À l'occasion de la réunion des ministres européens de l'Intérieur à Milan le 8 juillet, Cecilia Malmström, commissaire européenne aux Affaires Intérieures, a recommandé l'ouverture de voies légales pour permettre aux réfugiés de rejoindre l'UE, afin d'éviter qu'ils ne se tournent vers les filières clandestines. Mme Malmström a déploré que la seule voie d'accès actuelle à l'UE pour les réfugiés, en particulier les réfugiés syriens, soit la réinstallation, qu'elle estime insuffisante. Elle a en conséquence proposé la création de visas humanitaires ou la mise en place de traitement des demandes d'asile par les consulats des États membres dans les pays d'accueil des réfugiés. Cependant, les propositions de Mme Malmström n'ont pas reçu un accueil favorable.

Depuis ces déclarations, les tragédies continuent de se succéder en Méditerranée. Le 19 juillet, un bateau de 561 réfugiés a été le théâtre d'un drame dans le canal de Sicile. La police a arrêté cinq migrants accusés d'avoir assassiné d'autres migrants au cours de leur traversée de la Méditerranée. Pendant la traversée, des dizaines de migrants ont été enfermés dans la cale du navire, souffrant du manque d'air, de la chaleur et de l'émanation des gaz des moteurs. Forçant la porte, plusieurs d'entre eux ont alors été poignardés et jetés à l'eau. Plus de trente cadavres ont été récupérés par les secouristes maltais et italiens, mais les enquêteurs estiment à plus de 140 le nombre de victimes, selon les témoignages des survivants. Il s'agirait d'une des plus graves affaires de ce type.

En juillet, en l'espace de dix jours, plus de 260 migrants ont trouvé la mort en tentant de rejoindre l'Europe par la Méditerranée. Entre le 16 et le 17 juillet, plus d'un millier de migrants ont été secourus au large de l'Italie et de la Libye. Le 24 juillet, le HCR a donc demandé à l'Europe d'agir de toute urgence face au nombre de victimes. « La mort de 260 personnes en moins de dix jours, dans des circonstances horribles, montre que la crise en Méditerranée s'intensifie », a déclaré le Haut Commissaire aux réfugiés Antonio Guterres. « Les Européens doivent agir d'urgence pour éviter que cette catastrophe ne s'aggrave encore d'ici la fin de l'année », a-t-il ajouté. Le HCR a notamment demandé aux gouvernements de renforcer leurs



opérations de secours, de faciliter un accès rapide aux procédures d'asile pour ceux ayant besoin de protection et de trouver des alternatives légales à une traversée dangereuse de la Méditerranée, faisant ainsi écho aux propositions de Cecilia Malmström.

Pour plus d'information, consultez l'article [d'Europaforum](#), de [The Local](#) (en anglais) et [le communiqué du HCR](#)

Développements politiques et juridiques nationaux

Tunisie : tensions frontalières et méfiance à l'égard des étrangers suite aux violences en Libye

Fuyant les violences en Libye qui ont fait plus de 200 morts, de nombreuses personnes affluent vers la frontière tuniso-libyenne, notamment au point de passage de Ras Jedir. Le gouvernement tunisien estime que ce passage est emprunté par 5 000 à 6 000 personnes par jour, parmi lesquelles des étrangers fuyant le pays mais aussi des réfugiés libyens. Le poste frontière a dû être fermé temporairement le 1er août en raison d'affrontements entre réfugiés, forces libyennes et tunisiennes.

La Tunisie, si elle maintient sa frontière ouverte, exerce un contrôle strict sur les arrivées d'étrangers non libyens, craignant une répétition du scénario de 2011. Le gouvernement tunisien a insisté sur le fait que la Tunisie ne pouvait être qu'un pays de transit et qu'elle n'ouvrirait pas de camps de réfugiés sur son territoire. Les non-Libyens ne peuvent donc entrer en Tunisie que s'ils prouvent qu'ils la quitteront immédiatement. Le ministre des affaires étrangères, Mongi Hamdi, a ainsi déclaré : « Nous ne pouvons accepter que des centaines de milliers de réfugiés viennent s'ajouter aux plus de deux millions de Libyens qui vivent aujourd'hui en Tunisie. Notre économie ne peut en absorber plus, et si nos intérêts nationaux exigent de nous que nous fermions la frontière avec la Libye, nous la fermerons ». Craignant par ailleurs la circulation d'armes et de combattants, le gouvernement a indiqué que les Libyens seraient accueillis à condition qu'ils n'exercent aucune activité politique « pouvant nuire aux relations entre les deux pays ».

Pour plus d'information, consultez [l'article de RFI](#)



Turquie : tensions entre la population et les réfugiés syriens et mesures contre la mendicité

Actuellement, plus d'1,2 millions de déplacés syriens vivent en Turquie. Vingt-deux camps ont été ouverts à travers la Turquie. 11 000 Syriens vivent dans le camp de Nizip, près de la ville de Gaziantep, et plus de 400 000 vivraient à proximité. Cette localité a récemment été le théâtre d'hostilités entre la population locale et des ressortissants syriens. Les autorités ont interdit les manifestations contre les réfugiés. D'autres actes, tels que des prises à partie dans les transports en commun et les dégradations de voitures portant des plaques syriennes, ont été enregistrés. En réaction, la maire de Gaziantep a demandé la construction d'un nouveau camp de réfugiés, désormais ouvert dans une ville voisine.

La municipalité d'Istanbul a par ailleurs annoncé son souhait de prendre des mesures contre les réfugiés syriens qui mendient dans la ville, suite aux milliers de plaintes adressées aux autorités. Elle envisage notamment de transférer les réfugiés syriens vers les camps situés dans le sud-est de la Turquie.

Pour plus d'informations, consultez [l'article de Turquie News](#) et [d'euronews](#).

Italie : priorité donnée aux flux migratoires à l'occasion de la présidence italienne de l'UE

L'Italie compte profiter de sa présidence de l'Union européenne pour mettre à nouveau en lumière les problèmes migratoires auxquels elle est particulièrement confrontée. L'Italie est coutumière des appels à l'aide à l'Union européenne, qui continuent de rester sans réponse. Le ministre italien des affaires intérieures, Angelino Alfano, a indiqué que les flux migratoires constituent une priorité donnée par l'Italie à l'occasion de sa présidence. Il a de nouveau appelé à plus de solidarité européenne, indiquant que responsabilité et solidarité doivent être liées. Il a également souligné la nécessité d'une coopération plus étroite entre l'UE et les pays d'africains d'origine et de transit des migrants.

L'Italie demande notamment que l'opération « Mare Nostrum », mise en place en octobre 2013 et d'un coût de neuf millions d'euros par mois, devienne une opération européenne. Cette opération aurait secouru plus de 60 000 personnes depuis le début de l'année.

Pour plus d'information, consultez [l'article du site du Parlement européen](#)



Migrant(e)s et réfugié(e)s en Méditerranée

Frontières extérieures : les « murs » de l'Union européenne

La clôture de barbelés délimitant la frontière entre la Bulgarie et la Turquie est sur le point d'être achevée. Longue de trente kilomètres et haute de trois mètres, ce mur « anti-migrants » fait l'objet de nombreuses critiques, notamment du HCR. Les autorités bulgares estiment quant à elles que ce mur, qui ne couvre que 30 kilomètres sur les 259 kilomètres de frontière, a vocation à rediriger les migrants vers les points officiels de contrôle. La décision d'édification de ce mur a fait suite à l'afflux de réfugiés syriens en Bulgarie. Ce projet, d'un coût de cinq millions d'euros, n'a fait l'objet d'aucune aide de la part de l'Union européenne.

Parallèlement, le 23 juillet, un millier de migrants en provenance d'Afrique subsaharienne ont tenté de franchir la frontière entre le Maroc et l'enclave espagnole de Melilla. Leur tentative a échoué en raison de la présence d'un nouveau grillage anti-escalade, fait de maille plus serrée, et du déploiement policier sur place. Le dispositif frontalier fait désormais onze kilomètres de long, pour une hauteur de sept mètres. En juin, deux autres tentatives massives avaient échoué. En mai, 500 migrants étaient parvenus à franchir la frontière, ce qui fut une des entrées les plus massives depuis 2005.

Selon le gouvernement espagnol, depuis le début de l'année, 10 000 personnes ont tenté d'entrer à Melilla, dont 3 500 avec succès. Au total, le nombre de tentatives a plus que doublé par rapport à l'année précédente. Depuis le renfort du dispositif frontalier en juin, seules 20 personnes ont réussi à atteindre Melilla. Le ministre de l'Intérieur espagnol a donc estimé que la grille avait démontré son efficacité.

Pour plus d'information, consultez [l'article de RFI](#) et [l'article de Jeune Afrique](#)

Associations, ONG, institutions internationales

Libye : Appel du HCR face aux violences qui secouent le pays

Le 5 août 2013, faisant suite à l'augmentation des violences en Libye, le HCR a fait part de sa préoccupation concernant le sort des réfugiés et demandeurs d'asile en Libye. Le HCR rappelle que près de 37 000 personnes sont enregistrées auprès du HCR à Tripoli et à Benghazi, parmi lesquels de nombreux Syriens et Palestiniens. En conséquences des violences, le HCR observe une forte augmentation du nombre de



CONSEIL TUNISIEN POUR LES RÉFUGIÉS ET LES MIGRANTS
المجلس التونسي للاجئين و المهاجرين

personnes qui tentent de traverser la Méditerranée. Plus de 11 000 personnes sont arrivées en Italie au cours des quinze derniers jours.

Le HCR a en conséquence appelé les autorités libyennes à assouplir les restrictions en matière de visa de sortie afin de permettre aux personnes de partir. Dans le même temps, le HCR appelle les gouvernements de Tunisie et d'Égypte à laisser leurs frontières ouvertes à ceux qui fuient la violence et cherchent la protection internationale.

Pour plus d'information, consultez le [communiqué de presse de l'ONU](#)

Pour toute question ou contribution, merci de nous contacter à l'adresse suivante :

contact@maison-migrations.tn
